

## Délibération n° 24-01 du 12 mars 2024

### Election de la, du Vice-Président(e) Etudiant(e)

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10H00

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 26

Le conseil d'administration du Crous Bretagne approuve l'élection de M. Yeltas Panhaleux. au poste de vice-président étudiant.

NOMBRE DE VOIX : 26

- POUR Mme Zoée PEROCHON DE JAMETEL: 11
- POUR M Yeltas PANHALEUX : 12
- VOTE BLANC : 3

Fait à Rennes, le 12 mars 2024

Secrétaire générale de l'académie de Rennes et de la région  
académique de Bretagne  
Marine Lamotte d'Incamps

